



**DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION  
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES**

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE**

**FONDS SOCIAL APPRENTIS (FSA)**

La paupérisation du travailleur est une réalité et les jeunes apprentis en font partie. A ce titre, la Région a décidé de mettre en place un fonds social à l'intention de tous les apprentis du Grand-Est qui doit permettre de mieux prendre en compte leur situation individuelle. Ce fonds vient en complément des aides transport, restauration et hébergement auxquelles les apprentis peuvent déjà éventuellement prétendre ainsi qu'à l'acquisition de leur équipement.

Afin d'être le plus réactif possible face à ces situations de précarité, la Région souhaite déléguer la gestion de ce fonds aux CFA. Ces derniers mettront en place une procédure interne avec un cadre d'intervention spécifique à chacun, des préconisations pourront être faites par la Région.

Le fonds social doit permettre de sécuriser l'apprenti dans la poursuite de sa formation en lui venant en aide sur des dépenses de type équipement professionnel, transport, restauration et hébergement.

**PROCEDURE APPLICABLE A LA RENTREE 2017**

En début d'année, une subvention prévisionnelle est attribuée à chaque CFA à hauteur de 28 € par apprenti (calculée sur la base des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N). La moitié de cette subvention est versée au CFA dès l'entrée en vigueur de la décision. Cela permet au CFA de disposer de fonds pour répondre avec réactivité aux besoins des jeunes.

Le CFA remet un dossier d'aide Fonds Social Apprentis à la famille ou à l'apprenti qui en fait la demande (annexe 1). Le dossier complet est à retourner au centre de formation d'apprentis.

Les dossiers sont ensuite étudiés à la libre appréciation du CFA qui attribuera l'aide à l'apprenti tout au long de l'année.

Le fonds social ne doit pas être utilisé pour des mesures collectives. C'est une aide qui doit rester individuelle.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE REGIONALE**

Les aides régionales seront versées aux CFA qui les rétrocèdent ensuite aux apprentis dans les conditions fixées ci-dessus. Chaque CFA fixera ses modalités d'intervention afin de répondre avec la plus grande réactivité aux détresses des apprentis.

Un bilan des aides accordées dans le cadre du fonds social sera à retourner à la Région pour le paiement du solde (annexe 2).



Dossier à retourner au  
« CFA..... »

**ANNEXE 1**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS SOCIAL APPRENTIS**  
ANNEE .....

**APPRENTI CONCERNE :**

Nom Prénom	
Date de naissance et Lieu	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
N° Téléphone	
Diplôme préparé	
Année de formation	

**Qualité**

Interne	<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire	<input type="checkbox"/>	interne	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------	-------------------	--------------------------	---------	--------------------------

**Situation**

Rattaché fiscalement à ses parents	<input type="checkbox"/>	Autonome fiscalement	<input type="checkbox"/>
------------------------------------	--------------------------	----------------------	--------------------------

Célibataire	<input type="checkbox"/>	Marié(e) /PACS	<input type="checkbox"/>	Veuf (ve)	<input type="checkbox"/>	Divorcé(e)	<input type="checkbox"/>	Sépar(é)	<input type="checkbox"/>	Union libre	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	-------------------	--------------------------	-----------	--------------------------	------------	--------------------------	----------	--------------------------	-------------	--------------------------

**COMPOSITION DE LA FAMILLE**

	Nom-Prénom	Date de naissance	Profession ou autre	Entreprise ou Établissement scolaire fréquenté
Père ou tuteur (si fiscalement rattaché)				
Mère ou tuteur (si fiscalement rattaché)				
Conjoint (mariage ou PACS)				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				





DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION  
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET DE  
L'ALTERNANCE

DOCUMENT A RETOURNER AU CONSEIL REGIONAL POUR LE PAIEMENT DU SOLDE

CFA

Dossier suivi par :

BILAN DES AIDES FONDS SOCIAL APPRENTIS 20....

Nombre de demandes :

Nombre d'apprentis aidés :

Subvention prévisionnelle :

Montant des aides attribuées:

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION	Nbre de dossiers	Montant
Fournitures type 1er équipement (déduction faite de l'aide régionale)		
Frais de demi-pension (déduction faite de l'aide régionale)		
Frais de transport (déduction faite de l'aide régionale)		
Frais d'hébergement (déduction faite de l'aide régionale)		
TOTAL		